



Side Event GLISPA : Surmonter l'incertitude de la gouvernance des projets de conservation à grande échelle - une perspective de leader pour le dialogue

Intervention de Monsieur Heremoana Maamaatuaiahutapu Ministre de la Culture et de l'Environnement

Vos excellences,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie pour l'opportunité que vous me donnez.

Je m'appelle Heremoana Maamaatuaiahutapu. Je suis ministre de la culture, de l'environnement et des ressources marines, en charge de l'artisanat et des langues du gouvernement de la Polynésie française.

Auparavant, j'ai eu de nombreuses autres activités : j'ai cultivé la terre, j'ai négocié des perles de culture, j'ai dirigé un établissement public culturel, j'ai participé à des concours de danse traditionnelle.

Tout cela pour vous dire que nous avons plusieurs vies.

Nous DEVONS avoir plusieurs vies.

Et lorsque je suis entré au gouvernement, je me suis fixé comme mission que tous les projets que je devais mener en tant que ministre devait pouvoir être repris par les bénéficiaires et ne jamais s'arrêter à la fin de la mandature d'un gouvernement.

Pour illustrer mon propos, j'aimerais vous donner deux exemples.

Le premier exemple est le « rahui », un espace terrestre et/ou marin sur lequel des règles non écrites sont appliquées de manière traditionnelle.

La gestion de ces espaces est confiée à un « toohitu », un conseil des anciens et leurs décisions ne sont que très rarement discutées.

Pas de contrôleur assermenté ou de procès-verbal de constatation des infractions, le respect de ces « rahui » fait partie des règles sociétales admises par ces communautés locales.

Un ancien témoignait à ce propos : « la surveillance par la police n'est pas assez efficace, car ce sont des hommes qui ont besoin de dormir alors que la surveillance par nos ancêtres est plus efficace : ils ne dorment jamais ».

Pour mon deuxième exemple, j'aimerais vous parler d'une commune, située dans l'archipel des Tuamotu et composée de 7 atolls, répartie sur 19 000 km².

Tout a commencé en 1972, lorsque le propriétaire d'un petit atoll appelé Taiaro a demandé à classer le lagon fermé de son île en Réserve Naturelle. En 1977, il obtient le label Réserve de Biosphère de l'UNESCO, label qui sera étendu à l'ensemble des 7 îles de la commune de Fakarava en 2003, et renouvelé en 2016 pour une nouvelle période de 10 ans.

Aujourd'hui, la Réserve de Biosphère de la Commune de Fakarava est la plus grande et l'une des plus ancienne Réserve de Biosphère du réseau français. Elle couvre désormais une surface maritime de 19 000 km² dans laquelle la pêche professionnelle est strictement interdite.

Cette Réserve de Biosphère est géré par un comité de gestion, composé de l'ensemble des représentants de la population de ces îles. Epaulée par la Direction de l'environnement, c'est la population qui prend les décisions de gestion qui les concernent et personne d'autre.

Ils ont par exemple décider que les excursions dans leurs îles devaient se faire obligatoirement avec un guide local.

Certains lieux sont strictement interdits à toute présence humaine. Il est même interdit de prendre des photos ou des vidéos dans la passe sud de l'île de Fakarava.

Les seules traces que vous laisserez sur l'île sont les traces de vos pas et vous ne pourrez emporter que de merveilleux souvenirs plein la tête.

Comment surmonter l'incertitude de la gouvernance politique de nos espaces protégés ? Tout simplement en impliquant le plus possible les populations locales.

Māuruuru de m'avoir écouté.